Parlement européen
2024-2029

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2024/2019(DEC)

29.1.2025

AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de la Commission pour l'exercice 2023
(2024/2019(DEC))

Rapporteure pour avis: Romana Tomc

PA_NonLegBudDec

AVIS

La commission de l’emploi et des affaires sociales invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer, dans la proposition de résolution qu’elle adoptera, ce qui suit:

– vu le rapport annuel de la Cour des comptes sur l’exécution du budget relatif à l’exercice 2023, accompagné des réponses des institutions[1], et les rapports spéciaux de la Cour des comptes,

1. se dit satisfait que la Cour des comptes (ci-après «la Cour») ait déclaré que les comptes consolidés de l’Union pour l’exercice 2023 présentaient fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l’Union à cette date;

2. rappelle qu’il importe de contrôler l’utilisation des fonds de l’Union afin de garantir la protection de ses intérêts financiers; demande à la Commission de tirer pleinement parti des outils à sa disposition pour parer au risque évident d’une violation grave des valeurs de l’Union européenne et de l’état de droit;

3. rappelle que les dépenses relevant de la sous-rubrique «Cohésion économique, sociale et territoriale» sont axées sur la réduction des disparités entre les États membres et régions de l’Union; souligne l'importance de la politique de cohésion de l'Union pour faciliter la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, de son plan d’action et des grands objectifs de ce dernier, qui apportent une contribution importante aux politiques de l'Union dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales, de l'éducation et des compétences, et notamment aux réformes structurelles dans ces domaines;

4. souligne en particulier l'importance du FSE+, qui a pour objectif de garantir un taux d'emploi élevé, une protection sociale équitable, une main-d'œuvre qualifiée et résiliente, ainsi que des sociétés inclusives et solidaires, autant d'éléments essentiels à l'éradication de la pauvreté; souligne que l’Union et les institutions nationales et régionales doivent continuer à lui accorder leur soutien financier et politique pour lui permettre d’atteindre ses objectifs et de remplir ses missions dans les années à venir; souligne à quel point il est important d’associer étroitement les acteurs régionaux, en particulier les organisations de la société civile et les partenaires sociaux travaillant sur le terrain, à la mise en œuvre des activités financées par le FSE+;

5. salue l'ouverture de l'Année européenne des compétences le 9 mai 2023 avec pour objectif de stimuler la compétitivité des entreprises de l'Union, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), et de contribuer à la création d'emplois de qualité, dans le but de libérer tout le potentiel des transitions verte et numérique dans des conditions socialement équitables, inclusives et justes;

6. relève avec inquiétude que le reste à liquider total a atteint un niveau record de 543 milliards d’EUR fin 2023, principalement en raison d’une augmentation des engagements des fonds en gestion partagée ainsi que de NextGenerationEU, mais note

[1] JO C, C/.../..., ..., ELI: ... /Non encore paru au Journal officiel.

que le reste à liquider total devrait baisser au cours de la période 2024-2026;

7. constate avec préoccupation que la Cour estime que le niveau d'erreur de la rubrique 2 du CFP «Cohésion, résilience et valeurs» en 2023 a atteint 9,3 % alors qu'il était de 6,4 % en 2022; souligne que ce chiffre est nettement supérieur aux taux déjà élevés des années précédentes et a conduit la Cour à émettre un avis défavorable sur la légalité et la régularité des dépenses budgétaires; reconnaît que la majorité des dépenses dans ce domaine sont considérées comme des dépenses à haut risque, puisqu'elles sont principalement fondées sur des remboursements et sont souvent soumises à des règles complexes;

8. demande que des mesures urgentes soient prises pour réduire le taux d'erreur à l'avenir, en particulier pour la période de financement 2021-2027, et prend acte de l'observation de la Cour selon laquelle la complexité du mode de versement des fonds a une incidence sur le risque d'erreur; relève toutefois que la Cour distingue plusieurs facteurs qui exercent une pression supplémentaire sur les administrations des États membres et aggravent le risque pesant sur leur capacité à garantir que les dépenses sont régulières et conformes aux principes de la bonne gestion financière; rappelle que parmi ces facteurs figurent les importantes ressources supplémentaires mises à disposition au titre de REACT-EU ainsi que la date de fin de la période d'éligibilité au titre de la politique de cohésion 2014-2020, fixée au 31 décembre 2023, laquelle coïncide depuis quelques années avec la période d'éligibilité au titre de la facilité pour la reprise et la résilience;

9. se dit préoccupé par le fait que la Commission prévoie des dégagements pour les fonds de la politique de cohésion, dont le Fonds social européen plus, d'un montant de 2,2 milliards d'EUR pour la période 2024-2027, soit un montant cinq fois plus élevé que ses prévisions de 2022, principalement en raison d'un taux d'absorption qui reste bas; souligne que la Commission devrait trouver des moyens d'aider les États membres à améliorer l'absorption des fonds de l'Union, ce dans le respect de la bonne gestion financière;

10. relève que l'inflation élevée (6,4 %) continue d'affecter le budget de l'Union; craint que, sur la base des prévisions d'inflation de la Commission, le budget de l'Union ne perde quelque 13 % de son pouvoir d'achat d'ici la fin de 2025;

11. prend acte des progrès accomplis par la Commission en ce qui concerne l'internalisation du personnel des crèches; demande la poursuite des efforts visant à garantir de bonnes conditions de travail et la stabilité contractuelle;

12. invite la Commission à mettre en œuvre dans les meilleurs délais l'ensemble des recommandations de la Cour qui ne l'ont pas encore été.

ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES DONT LA RAPPORTEURE POUR AVIS A REÇU DES CONTRIBUTIONS

La rapporteure pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	28.1.2025
Résultat du vote final	+: 42 –: 9 0: 6
Membres présents au moment du vote final	Li Andersson, Marc Angel, Pascal Arimont, Konstantinos Arvanitis, Nikola Bartůšek, Gabriele Bischoff, Vilija Blinkevičiūtė, Rachel Blom, Andrzej Buła, David Casa, Estelle Ceulemans, Henrik Dahl, Johan Danielsson, Marie Dauchy, Mélanie Disdier, Elena Donazzan, Gheorghe Falcă, Chiara Gemma, Niels Geuking, Juan Carlos Girauta Vidal, Isilda Gomes, Alicia Homs Ginel, Sérgio Humberto, Irena Joveva, Martine Kemp, Katrin Langensiepen, Miriam Lexmann, Marit Maij, Marlena Maląg, Jagna Marczułajtis-Walczak, Eleonora Meleti, Idoia Mendia, Maria Ohisalo, João Oliveira, Branislav Ondruš, Aodhán Ó Ríordáin, Dennis Radtke, Nela Riehl, Liesbet Sommen, Villy Søvndal, Pál Szekeres, Romana Tomc, Jana Toom, Francesco Torselli, Marie-Pierre Vedrenne, Marianne Vind, Mariateresa Vivaldini, Petar Volgin, Jan-Peter Warnke, Séverine Werbrouck
Suppléants présents au moment du vote final	Vivien Costanzo, Raúl de la Hoz Quintano, Özlem Demirel, Valérie Devaux, Rudi Kennes, Hristo Petrov, Andrea Wechsler

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

42	+
NI	Branislav Ondruš, Jan-Peter Warnke
PPE	Pascal Arimont, Andrzej Buła, David Casa, Henrik Dahl, Raúl de la Hoz Quintano, Gheorghe Falcă, Niels Geuking, Sérgio Humberto, Martine Kemp, Miriam Lexmann, Jagna Marczułajtis-Walczak, Eleonora Meleti, Dennis Radtke, Liesbet Sommen, Romana Tomc, Andrea Wechsler
Renew	Valérie Devaux, Irena Joveva, Hristo Petrov, Jana Toom, Marie-Pierre Vedrenne
S&D	Gabriele Bischoff, Vilija Blinkevičiūtė, Estelle Ceulemans, Vivien Costanzo, Johan Danielsson, Isilda Gomes, Alicia Homs Ginel, Marit Maij, Idoia Mendia, Aodhán Ó Ríordáin, Marianne Vind
The Left	Li Andersson, Konstantinos Arvanitis, Özlem Demirel, Rudi Kennes
Verts/ALE	Katrin Langensiepen, Maria Ohisalo, Nela Riehl, Villy Søvndal

9	-
ESN	Petar Volgin
PfE	Nikola Bartůšek, Rachel Blom, Marie Dauchy, Mélanie Disdier, Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres, Séverine Werbrouck
S&D	Marc Angel

6	0
ECR	Elena Donazzan, Chiara Gemma, Marlena Maląg, Francesco Torselli, Mariateresa Vivaldini
The Left	João Oliveira

Légende des signes utilisés:
+ : pour
- : contre
0 : abstention